

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Arrondissement de Reims

Canton de BOURGOGNE

Commune de LOIVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Afférents au conseil : 8

En exercice : 15

Votants : 11

Date de convocation : 1^{er} juillet 2021

Date d'affichage : 17 juillet 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEaux, Maire, (la distanciation et les gestes barrières étant respectés).

Secrétaire de séance : Maria KUENTZ

Présents : Claudine ROUSSEaux (Maire) - Pouvoir de Thérèse FRANCISCO – Alain HARBULOT (Adjoint) Pouvoir de Patricia BENMIMOUN – Maria KUENTZ (Adjointe) – Christophe PIERRE (Adjoint) – Valérie VERCAEMPT (Adjointe) Pouvoir de Céline BETHERY – Stéphanie LALINNE – Muriel MORA - Pouvoir de Jean-Michel DEBAILLEUX – Pascal PRUDHOMME –

Absents excusés : BENMIMOUN Patricia – BETHERY Céline – CAMIAT Gladys - Jean-Michel DEBAILLEUX – Régis RANDONNEIX – VIE Ludovic – FRANCISCO Thérèse.

Le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2021 est approuvé par neuf voix pour et un contre (Mme VERCAEMPT), qui déclare ne pas être d'accord sur l'installation d'une plateforme pour personnes à mobilité réduite.

Les comptes-rendus des 12 avril et 3 juin 2021 sont approuvés à l'unanimité.

ACCESSIBILITE – Demande de fonds de soutien à l'investissement local pour l'installation d'un ascenseur à la mairie.

Afin de pouvoir accéder aux bureaux, salles de réunion et salle des mariages situés au premier étage de la mairie, il devient impératif d'installer un ascenseur. Les travaux dans leur intégralité pourraient être de l'ordre de 130 000 € environ. Aussi, après discussion et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décident de déposer une demande de fonds de soutien à l'investissement local. Le service des Personnes Handicapées du Conseil Départemental va être également contacté.

Demande de D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'installation d'un ascenseur à la Mairie

Afin de pouvoir accéder aux bureaux, salles de réunion et salle des mariages situés au premier étage de la mairie, il devient impératif d'installer un ascenseur.

Les travaux dans leur intégralité pourraient être de l'ordre de 130 000 € environ. Aussi, après discussion et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décident de déposer une demande de D.E.T.R. en début d'année.

Demande de D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement du Chemin du Gué Baudet

De nombreux riverains attendent depuis plusieurs années la réfection du Chemin du Gué Baudet. Les travaux de voirie seraient d'environ 40 000 € sans compter la pose de mâts pour l'éclairage public.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer en début d'année 2021, une demande de D.E.T.R.

Création d'une opération pour l'aménagement d'un terrain de basket

Suite aux souhaits émis par de jeunes villageois, l'installation d'un terrain de basket au stade est envisagée.

Les demandes de devis sont en cours et des demandes de subventions seront déposées en début d'année prochaine. Cette opération d'investissement sera inscrite au budget 2022.

Signature d'une convention avec la Commune de CORMICY pour la Maison France Services

Afin de proposer un service de proximité pour toutes les démarches administratives et numériques, une antenne de la Maison France Services de CORMICY viendra en permanence à LOIVRE. L'agent sera présent chaque mardi de 9 h à 12 h et le mercredi de 16 h à 19 h. Un conseiller numérique viendra également animer des ateliers informatiques.

L'ancien bureau des Adjointes est ainsi mis à leur disposition par le biais d'une convention.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer ladite convention.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – budget annexe – Immeubles commerciaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative budgétaire suivante

Fonctionnement dépenses

Article 023 – Virt à la section d'investissement 30 000 €

Fonctionnement recettes

Article 74741 – Participation Communes de GFP - 30 000 €

Investissement dépenses

Article 2313 – Constructions + 30 000 €

Investissement recettes

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement 30 000 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 – budget principal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative budgétaire suivante

Fonctionnement dépenses

Article 615228 – Entretien, réparations autres bâtiments - 30 000 €

Article 657364 – Subv. Fonct établissements ind. et Comm. + 30 000 €

Recensement de la population – Désignation d'un coordonnateur communal

RECENSEMENT DE LA POPULATION – Désignation d'un coordonnateur communal

Le Maire de la Commune de LOIVRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la candidature de l'intéressée,

Après en avoir délibéré Le conseil décide, à l'unanimité, des membres présents de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) ou de l'octroi d'un repos compensateur.

SUBVENTIONS 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution des subventions suivantes :

- Société d'horticulture de l'Arrondissement de REIMS	200 €
- Nord Champagne Football Club	800 €
- Mission Locale Rurale du Nord Marnais	1 300 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de LOIVRE	500 €
- La Gymnique LOIVRE COURCY	200 €
- Coopérative scolaire – Ecole primaire	1 000 €
- Coopérative scolaire – Ecole maternelle	700 €
- Club de l'Amitié du 3 ^{ème} Age	250 €
- Association sportive de Brimont	150 €
- Association épingle à nourrice	150 €
- Association Autonome des Parents d'Elèves du Collège du Mont d'Hor de SAINT-THIERRY	150 €
- Association des parents d'élèves APEGSLB	500 €
- Ecole de Musique de COURCY	150 €
- AIDES	100 €
- Banque alimentaire	300 €
- Association Equilibre Marne	300 €
- ASSEP (sclérose en plaques)	200 €
- A.D.M.R. (aide à la personne)	900 €
- Association ROSEAU	200 €
- Les restos du cœur	300 €

« Un Eté à REIMS spécial jeunesse 2021 – Convention de partenariat entre la Commune de LOIVRE et la Ville de REIMS

La Ville de REIMS met en place un dispositif de loisirs jeunes durant les vacances d'été en direction des rémois âgés de 7 à 17 ans.

Des objectifs pédagogiques ont été déterminés pour sa mise en place : respect mutuel, respect des règles de sécurité, d'hygiène, de santé et de citoyenneté, mixité sociale et celle filles/garçons, autonomie du jeune, découverte des différents environnements, acquisition de savoirs faire...

Ainsi, grâce à ce dispositif, les jeunes pourront pratiquer durant les vacances scolaires d'été, des activités sportives, ludiques, technologiques ou culturelles de qualité, une manière pertinente de les sensibiliser aux règles de comportement à y tenir.

La Ville de REIMS s'engage à permettre l'accès des adolescents de la Commune de LOIVRE en contrepartie d'une participation communale à hauteur de 160 € par carte.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer ladite convention et à créer une régie pour l'encaissement des inscriptions.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ROUSSEAUX énonce les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie :

- ZD 150 Au-dessous du Bauchet – 367 m²
- AB 338 – Le Village 206 m².

Elle donne ensuite lecture de la lettre de remerciements de Madame Françoise Baudesson qui vient de cesser son activité à la micro-crèche. C'est la Société CRECHENBULLES qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain.

Madame VERCAEMPT demande où en est l'achat d'ordinateurs portables pour la Maison France Services. Elle signale que Gladys CAMIAT aurait aimé être informée de l'ouverture de la nouvelle classe primaire. Madame VERCAEMPT précise qu'il n'y aura ni bal, ni feu d'artifice lors du 14 juillet.

Monsieur HARBULOT a reçu le résultat du comptage des voitures réalisé du 20 au 26 mai, rue Gabriel Pérard. Une réunion sera programmée à la rentrée avec les riverains et les services de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Le panneau limitant le tonnage à 12 tonnes est toujours en attente de livraison.

Madame KUENTZ fait le bilan des activités du Comité de fleurissement :

- Les membres ont fait le tour de la commune pour faire un état des lieux des différents massifs. Ils prennent en charge l'entretien de certains massifs. Le gros massif de la Gare a été nettoyé le week end dernier.
- L'inscription au concours des maisons fleuries peut se faire jusqu'au 14 juillet, le jury passera durant la deuxième quinzaine de juillet.
- Une bourse aux fleurs sera organisée en octobre.
- Le centre de loisirs fabrique des panneaux pour cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.